Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1921)
Heft: 19

Rubrik: Foire de Lyon

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

travaux d'art appliqué n'appartenant pas aux catégories susmentionnées.

b) *Groupe spécial :*

1. Horlogerie. — 2. Bijouterie. — 3. Orfèvrerie.

Le règlement de la première Exposition Nationale d'art appliqué sera envoyé gratuitement à toutes les personnes qui le demanderont au Secrétariat général de l'Œuvre, 12, place de la Cathédrale, à Lausanne.

FOIRE DE LYON

Le Comité de la Foire de Lyon vient de décider que la Foire continuera à se tenir en deux réunions (mars et octobre), chacune de ces réunions étant principale pour un certain nombre de groupes et facultative pour les autres. Un adhérent ne peut prendre part à une réunion facultative qu'à la condition d'avoir assisté à la réunion principale de son groupe.

Le Comité a décidé de consentir aux adhérents ayant assisté à la réunion principale de leur groupe et qui désireraient prendre part à la réunion facultative suivante, un rabais de 50 % sur le prix de location du stand pour cette réunion facultative.

La prochaine réunion de printemps aura lieu du 1er au 15 mars 1922.

La Chambre de Commerce Suisse en France y participera comme les années passées et y représentera ses membres en exposant gratuitement dans ses stands leurs catalogues, prospectus et prix courants.

D'autre part, et moyennant une contribution spéciale de 100 fr., elle exposera les échantillons que ses membres voudront bien lui confier.

Ceux de nos sociétaires qui seraient disposés à profiter de ce grand avantage sont priés de s'inscrire, au plus vite, au Siège Social à Paris. Nous leur ferons parvenir ultérieurement nos instructions.

Nous attirons l'attention des Maisons suisses non encore membres de notre Chambre de Commerce, sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir pour elles à nous présenter leur adhésion à cette occasion et nous sommes à leur disposition pour leur faire parvenir nos statuts et conditions d'admission.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN SUISSE

Dans le très intéressant rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale de la Société Anonyme des Entreprises SULZER à Winterthur, M. Hans SULZER, vice-président du Conseil d'Administration et ancien Ministre de la Confédération suisse à Washington, a insisté sur la nécessité d'une collaboration internationale pour résoudre les gros problèmes économiques qui se posent devant les Etats, collaboration dans laquelle la Suisse ne devrait jamais se lasser de prendre sa part.

Parmi les questions qui devraient faire l'objet de ces entretiens internationaux, M. Sulzer cite, outre le problème du change, celui des matières premières :

« La situation, dit-il, est aujourd'hui la suivante : Pour toute une série de matières premières et de produits mi-fabriqués qu'elle doit se procurer surtout en Allemagne, l'industrie suisse est obligée de payer des prix qui, par rapport au marché intérieur allemand, sont fortement majorés. C'est le cas, entre autres, pour le charbon. On répond par l'argument que l'Allemagne en raison des lourdes charges qu'elle a à supporter, ne peut vendre au-dessous des prix du marché mondial. C'est exact, mais à la condition que ce principe soit appliqué également aux produits fabriqués. Or, il n'en est rien. C'est ainsi que nous nous trouvons dans cette situation intenable de devoir, à côté des désavantages énormes que nous apportent la différence du prix de la vie et la dépréciation du change en Allemagne, payer nos matières premières beaucoup trop cher, pour rencontrer ensuite sur le marché des produits fabriqués une concurrence allemande qui fait des prix plus bas de la moitié que ceux du marché mondial et même que ceux d'avant-guerre. Il y a là un état de chose inadmissible auquel il est urgent de porter remède. »

Rappelons à ce sujet, que la Chambre de Commerce Internationale a soumis le problème des matières premières à une étude spéciale. Quand la Suisse aura adhéré à cette organisation, elle pourra, sans doute, utilement y exposer sa manière de voir et ses desiderata.

En ce qui concerne les subsides de change accordés par la Confédération à l'industrie Horlogère, nous pouvons donner, d'après la *Fédéra-*